

M. l'Orateur: A l'ordre. Je veux m'assurer que l'on comprend bien la situation. La Chambre accepte-t-elle la façon de procéder que propose le président du Conseil privé concernant le débat sur l'OTAN?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

L'hon. M. Macdonald: Je voudrais donc proposer la motion relative à la seconde question, c'est-à-dire la répartition du temps consacré à l'étude du bill C-150.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Ces entretiens se poursuivent, de fait, et les leaders des partis à la Chambre et les députés doivent tenter de pourvoir à un débat très difficile et très complexe dans le cadre du Règlement actuel. La proposition du leader du gouvernement—moyennant certains changements qui nous paraissent possibles dans le cadre de l'ordre qui serait rédigé—nous est acceptable. Très souvent, nous faisons à la Chambre des choses ridicules, et je songe en particulier au gouvernement, bien que le mal se propage parfois de notre côté. Mais si nous voulons nous ménager un débat afin d'étudier les nombreux amendements qui ont été présentés et qui figurent maintenant au *Feuilleton* et à l'ordre du jour, nous ne pourrions y parvenir de façon ordonnée à moins que la Chambre ne fasse preuve de bon sens, elle en use certainement de temps à autre, et n'élabore l'ordre pertinent. Je le répète, compte tenu de la réserve que j'ai faite, nous consentirions à la proposition.

Toutefois, s'il arrivait que la Chambre, dans l'ensemble, ne soit pas disposée à accepter un tel ordre, j'ose espérer que nous pourrions au moins procéder à une division ordonnée de la matière, afin qu'il soit possible aux députés qui croient pouvoir fournir un apport au débat, de faire porter leur attention sur un aspect particulier du sujet. Nous espérons qu'il sera possible sous la direction de Votre Honneur de débattre tous les aspects du problème et de poser toutes les questions le moment venu.

Un examen des amendements indique que le sujet suscite certaines divergences, ce qui est tout naturel. J'espère donc sincèrement que la Chambre acceptera la motion. Sinon, j'ai l'espoir que sous les directives données par Votre Honneur le cas échéant, et si nous faisons preuve de bon sens, nos débats procéderont de façon ordonnée et qu'ils porteront sur un point à la fois.

[L'hon. M. Macdonald.]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais également confirmer qu'à la suite de pourparlers entre les leaders de la Chambre, nous avons mis au point des propositions que les membres de mon parti sont disposés à accepter.

Nous estimons, en somme, que ce serait une excellente idée de limiter le débat à 4 jours à l'étape du rapport sur le bill C-150 et étant donné la façon dont les amendements ont été présentés, nous pourrions consacrer 2 jours à l'avortement, 1 jour à l'attentat à la pudeur et 1 jour à tous les autres aspects, ce qui serait une juste répartition de notre temps.

Des voix: Oh, oh.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ignore quelles sont les paroles que je n'aurais pas dû dire mais, de toute façon, je suis certain que la Chambre comprend.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Que trop bien.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous croyons aussi que les votes inscrits sur les divers amendements prendraient énormément de temps s'ils étaient tenus un à un, à mesure qu'ils se présentent, compte tenu du temps nécessaire pour rassembler les députés. Nous pensons donc qu'il vaudrait mieux grouper les votes et nous sommes d'accord pour tenir tous les votes sur l'avortement demain soir et tous les autres au début des travaux de mardi. Nous trouvons l'idée excellente; l'examen de cette mesure complexe en serait facilitée, car à l'étape du rapport, les députés pourraient discuter à fond du sujet auquel ils ont témoigné de l'intérêt par leurs amendements.

J'irais même plus loin, comme le député de Peace River, et je dirais que si la Chambre en général n'accepte pas cette proposition, il y aurait une autre façon de procéder. Peut-être y aurait-il moyen de s'entendre sur la question de l'avortement; même si certains tiennent à y consacrer plus de deux jours de débat, nous pourrions prendre deux jours maintenant, puis interrompre le débat, et le reprendre plus tard. Si les députés y consentent, ce serait une bonne façon de trancher la question.

Sinon, j'aimerais rappeler à Votre Honneur le pouvoir que lui confère le paragraphe (10) de l'article 75 du Règlement, selon lequel il